



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL

du 03/03/2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 23.02.2022, s'est réuni en séance ordinaire le 03 mars 2022 à 18h00, à la Mairie, sous la présidence de Mr Romain BONHOMME, Maire.

Etaient présents : Mr Romain BONHOMME, Mr Aurélien MICHAUX, Mme Catherine De PREMONVILLE, Mr Antonio ANTUNES, Mme Maud SAUVAGEOT, Mme Marie-Dominique BEAUDOIN, Mr Laurent LUX, Mme Nathalie GAVEAU, Mr Fabrice GALLOIS, Mme Jennifer MURIAS-LAMBERT, Mme Lola HATTAT, Mme Christine MIGEON, Mr Benjamin VERZEAUX et Mme Claire PIERROT.

Absent excusé : Mr Jean-Paul HATTAT

Secrétaire de séance : Mr Laurent LUX.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du 07 décembre 2021.

2- DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADES

Concernant les promotions de deux agents municipaux, la délibération doit fixer le taux pour chaque grade accessible par voie de l'avancement de grade afin de rendre exécutoire les avancements accordés.

Les avancements suivants sont validés :

CADRE D'EMPLOIS	GRADES	TAUX
Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Territorial 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint Territorial du Patrimoine	Adjoint Territorial du Patrimoine de 1 ^{ère} classe	100%

3- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE DE 1^{ère} CLASSE

Afin de nommer l'Adjoint du Patrimoine en 1^{ère} classe, la commune doit créer le poste d'Adjoint du Patrimoine de 1^{ère} classe.

4- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Afin de nommer l'Adjoint Technique en 1^{ère} classe, la commune doit créer le poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe.

5- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R POUR LE PROJET « TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DE L'ANCIEN PRESBYTERE »

Le bâtiment est désormais vide depuis la création d'un nouveau pôle médical. Cette bâtisse date de la période de la reconstruction d'après-guerre.

Deux possibilités sont ouvertes concernant le devenir de l'ancien presbytère communal (ou ancien Pôle Médical), à savoir :

- Vendre le bien
- Scinder le bien en deux afin de disposer d'un bâtiment d'habitation et d'un local professionnel aux fins de location.

Un avant-projet de travaux a été réalisé par un architecte, les études et diagnostics réglementaires (DPE, électricité, amiante, plomb...) sont en cours, une étude immobilière d'estimation des biens réalisée par un agent professionnel. Soucieux de conserver ce bien au patrimoine communal et de permettre l'émergence de nouveaux services de proximité, il est décidé de conserver et de mettre aux normes ce bâtiment. Sans attendre le lancement des travaux (espéré au mieux au second semestre 2023), il est proposé de louer en l'état le bien afin de ne pas retarder l'accueil de nouveaux services et de conditionner les baux. Un appel à manifestation d'intérêts pour les 2 locaux sera réalisé sur les supports de communication municipaux.

Le conseil habilite le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR.

6- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR LE PROJET « TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DE L'ANCIEN PRESBYTERE »

Le conseil habilite le Maire à déposer une demande de subvention auprès du département de la Marne.

7- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA CUGR POUR LE PROJET « RENATURATION DE L'ESPACE MOUCHERY »

Suite aux intempéries de juin 2021, plusieurs arbres ont été arrachés et les autres ont été diagnostiqués malades par un champignon. Depuis, quelques autres arbres sont également tombés en raison de la fragilité de leurs racines. Tous les arbres en mauvais état sanitaires et dangereux ont été abattus. La bourse au bois de chauffage comme proposée habituellement pour les petites opérations d'élagage n'a pu être réalisée en raison des contraintes de sécurité intra-muros et de l'ampleur du chantier. Le bois sera évacué par l'entreprise en charge de l'abattage.

La zone va faire l'objet d'une renaturation exemplaire afin de revaloriser ce secteur en zone d'agrément, verte et paysagère. Il est proposé de recruter les services d'un professionnel du paysage pour cadrer la réflexion. Monsieur le Maire propose que la conception de cet espace fasse l'objet d'une approche participative avec la population.

Plus largement et dans un second temps sera intégrée la réfection complète de la rue de Mouchery.

Après cet exposé et ce débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande de subvention auprès de la C.U.G.R pour ces travaux.

8 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LE PROJET « RENATURATION DE L'ESPACE MOUCHERY »

Le conseil habilite le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la DETR pour ce même projet.

9- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après avoir réceptionné les demandes de subvention des différentes associations, Monsieur le Maire rappelle que la collectivité a concentré ses aides aux associations pour aider à l'investissement, que les frais de fonctionnement des associations ne sont pas éligibles aux aides communales. Mr Verzeaux évoque la nécessité de donner une vision pluri-annuelle sur les dépenses communales aux associations.

Après débat, les subventions suivantes sont accordées :

ASSOCIATIONS	Subvention 2022
ADMR - Beine-Nauroy	1 200€
BCS	3 000€
Société de musique La Champenoise	750€
CAB	449€
De Fil en aiguilles	450€
Les marmousets	15 540€
Office National des Anciens Combattants (Collecte des bleuets)	50€
BNE	299.90€
Coopérative Scolaire BECOOP	410.45€
La Poule des Champs	250€
Total	22 399.35€

La commune a été sollicitée par le festival de la Poule des Champs pour l'aider à reconduire les activités culturelles organisées avant le festival à l'attention des collégiens de Pontfaverger. Les Elus décident d'accorder une subvention rapportée au nombre de collégiens fréquentant le collège Pierre Souverville.

S'agissant d'une activité qui s'apparente à une mission de service public par délégation, Claire PIERROT présente le bilan détaillé de l'Association Les Marmousets. L'ensemble des Elus saluent le lourd travail réalisé par les bénévoles et la qualité des animations du centre aéré, des activités extra-scolaires. La fréquentation est dynamique.

L'association fêtera ses 30 ans cette année, une manifestation est programmée le 7 mai prochain.

L'ensemble du Conseil Municipal approuve ces subventions à 12 voix et 2 voix d'abstention.

10- SUBVENTION A LA MISSION LOCALE DU NORD MARNAIS

La subvention à la Mission Locale du Nord Marnais est reconduite.

11- TAUX D'IMPOSITION

Les Elus reconduisent les mêmes taux d'imposition pour 2022, à savoir :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.15 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16.21 %

12- TAXE SUR LES DECHETS STOCKES

De même, les Elus reconduisent la taxe sur les déchets enfouis selon les bases définies par les textes nationaux.

13- COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS

Afin de simplifier la gestion administrative et comptable des actions à caractère social, une délibération est prise pour supprimer le compte de gestion spécifique lié au CCAS et de le rattacher au budget général de la collectivité.

14- REGIE DE RECETTES COMMUNALE

Afin de regrouper la gestion administrative des recettes communales, la délibération est prise pour modifier l'objet de la régie de recettes existante et y intégrer les recettes et redevances issues du cimetière, des espaces publics...

15- ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU PLAN D'EPANDAGE BOUES DE STEP

Une enquête publique a été réalisée sur la commune du 1^{er} février au 3 mars 2022, présentée par la CUGR, qui sollicite l'autorisation d'un nouveau plan d'épandage des boues issues de la station d'épuration de Reims en vue de leur valorisation sur des terres agricoles implantées sur diverses communes dont BEINE-NAUROY.

16- POINTS DIVERS

- Solidarité UKRAINE :

Le dispositif de soutien aux réfugiés du conflit Russo-Ukrainien est en cours de déploiement.

La Préfecture va organiser le recensement des logements disponibles au sein du parc public et privé. Le Grand Reims va débloquer 143 000€ représentant 1 000€ par commune via le Ministère des Affaires Etrangères.

Parallèlement, la solidarité à Beine-Nauroy a déjà largement commencé à se manifester avec l'accueil pour certaines familles du village de plusieurs réfugiés Ukrainiens. Un appel à la solidarité a été passé par la commune pour de l'aide matérielles, financières... afin de faciliter au mieux leur accueil sur notre commune.

Le Grand Reims va mettre en ligne sur son site web la liste des associations agréées récoltants les différents types de biens pour les acheminer vers l'Ukraine.

- Les travaux de voirie du Grand Reims, sur le secteur des Rues des Ecoles, Moissons et Moulin, commenceront le 19 avril 2022 pour une durée de 7 semaines. A cet effet, une réunion de concertation avec les riverains est programmée le 4 avril à 18h.
- A titre expérimental et pour une durée de 2 ans, le Grand Reims va développer un nouveau service de mobilité à Beine-Nauroy. Il s'agit d'un transport collectif à la demande (TAD). Ouvert à tous, il nécessitera une réservation la veille du déplacement pour un coût unitaire de 2€. La mise en service interviendra en mai prochain. Toutes les infos sur ce dispositif seront très prochainement sur le site internet : www.GrandReims.fr
- Madame Pierrot souligne les problèmes d'accès au parc du Tilleul. Le mécanisme de gestion de la porte d'accès est défaillant. L'entreprise en charge doit intervenir.
- Maud Sauvageot rappelle que la Chasse aux Œufs aura lieu le 9 avril 2022.
- La séance du Conseil Municipal s'est clôturée par un remerciement à Mesdames Gaveau et Pierrot qui se sont rendues à Nancy samedi dernier afin de se voir remettre le label ville sportive décerné par le comité olympique régional jusqu'en 2026.
- La commune vient par ailleurs de se voir décerner le label Commune Nature, passant d'une à trois libellules à compter de 2022.

Le Conseiller Municipal,

Laurent LUX

Le Maire,

Romain BONHOMME

